

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-37

LE VENDREDI 27 JUIN DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 27/06/2025
date d'affichage : 20/06/2025

nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 11
quorum : 7

PROCURATION :

M Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M David LE GLANIC

ABSENT :

M Romuald SEITE

MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE D'URGENCES DE NUIT DE L'HOPITAL DE MAGNY-EN-VEXIN

Le Conseil municipal,

Prenant en considération l'annonce de la Direction de l'hôpital NOVO de fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de MAGNY en VEXIN le 1^{er} janvier 2026,

et considérant que :

le service des urgences de l'hôpital de MAGNY en VEXIN est quotidiennement fréquenté par des patients en demande de soins, venus non seulement des communes du territoire de la Communauté de communes mais également des départements limitrophes,

- *la présence d'un médecin urgentiste est nécessaire la nuit,*
- *une telle décision aurait pour conséquences d'engorger le service des urgences de l'hôpital de Pontoise déjà saturé et de rallonger les distances pour les services du SMUR et des pompiers,*
- *l'absence d'un service des urgences à l'hôpital de MAGNY en VEXIN dérogerait à la règle de proximité d'un tel service qui doit être situé à moins de 30 minutes de tout patient,*
- *la disparition de ce service mettrait en danger le service public hospitalier en milieu rural et ne respecterait pas l'égalité d'accès à des soins de qualité,*

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20250627-2025_37-DE

Émet, à l'unanimité, le vœu d'abandon immédiat du projet de cessation des activités d'urgences de nuit de l'hôpital de MAGNY en VEXIN et exige son maintien pour la pérennité du droit à l'accès aux soins et à la santé pour tous.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le 04/07/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise
Publié le 04/07/2025
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20250627-2025_37-DE